



Commission
européenne

Vers une approche européenne des micro-certificats : une étude des pratiques et des similitudes dans l'offre de micro-certificats au sein de l'enseignement supérieur européen.

Résumé analytique



Education et
formation

Contacteur l'UE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne.
Vous pouvez contacter ce service :

- via un numéro gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11
(certains opérateurs peuvent facturer ces appels),
- au numéro standard suivant : +32 22999696 ou
- par e-mail via : https://europa.eu/european-union/contact_fr

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; cependant, il ne reflète que le point de vue des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Image(s) © [carloscastilla + 11900361], 2012. Source : [depositphotos.com]

Merci de citer cette publication comme suit :

Orr, D., Pupinis, M., Kirdulytė, G. (2020). 'Vers une approche européenne des micro-certificats : une étude des pratiques et des similitudes dans l'offre de micro-certificats au sein de l'enseignement supérieur européen.', *rapport NESET*, Résumé analytique. Luxembourg : Publications Office of the European Union. doi:10.2766/694311.

À PROPOS DE NESET

NESET est un réseau consultatif d'experts travaillant sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation.

La Direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne est à l'initiative de la création de ce réseau, qui a succédé à NESSE (2007-2010), NESET (2011-2014) et NESET II (2015-2018).

PPMI est responsable de l'administration du réseau NESET. Pour toute demande, veuillez nous contacter à : info-neset@ppmi.lt.

DONNEUR D'ORDRES :

The logo for PPMi consists of the letters 'PPMi' in a bold, blue, sans-serif font. The letter 'i' has a small orange square above its dot.

Gedimino ave. 50, LT - 01110
Vilnius, Lituanie
Téléphone : +370 5 2620338
Fax : +370 5 2625410
www.ppmi.lt
Directeur : Rimantas Dumčius

AUTEURS :

- **Dominic ORR**, Université de Nova Gorica et Agence de coopération i allemande pour le développement (GIZ)
- **Mantas PUPINIS**, PPMI
- **Greta KIRDULYTĖ**, PPMI

PAIRS RÉVISEURS :

- **Dragana AVRAMOV**, Coordinatrice scientifique de NESET
- **Mark BROWN**, Université de la ville de Dublin

ÉDITEUR LINGUISTIQUE :

- **James NIXON**, Relecteur/correcteur freelance

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction A - Stratégie politique et évaluation
Unité A.4 - Politique et évaluation fondées sur des preuves

E-mail : eac-unite-a4@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

Résumé analytique

Les micro-certificats gagnent du terrain

Le recours croissant aux micro-certificats est le résultat de l'**évolution de la nature du marché du travail** et de l'incertitude croissante quant à la forme que prendra le travail à l'avenir. Il existe aujourd'hui moins « d'emplois à vie » et les employeurs exigent de la flexibilité et des réactions rapides aux changements. Les mesures de confinement introduites dans toute l'UE pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eu un impact considérable sur le marché du travail européen, des millions de travailleurs ayant perdu leur emploi ou ayant été placés sous des régimes de travail à court terme. Les micro-certificats sont particulièrement utiles dans cette situation, car ils **permettent un (re)développement des compétences sur mesure, rapide et accessible**. La crise sanitaire pourrait être l'occasion pour les établissements d'enseignement supérieur d'accroître leur offre de micro-certificats. Par exemple, le Groupe d'universités de Coimbra et la Conférence des recteurs d'université allemands (HRK) ont publié des perspectives collectives dans lesquelles ils expriment leur soutien à des programmes plus flexibles et modulaires, et à la reconnaissance au moyen de micro-certificats dans le contexte de la crise actuelle. L'utilisation de micro-certificats par les prestataires d'enseignement supérieur peut permettre de favoriser la formation continue, combler le déficit de connaissances et de compétences, accroître l'efficacité des systèmes d'enseignement supérieur, encourager l'innovation en termes d'offre et atteindre des groupes d'apprenants divers (BFUG, 2020).

La pandémie a accru l'intérêt des apprenants pour les micro-certificats et les cours en ligne ouverts et massifs (MOOC, de l'anglais *Massive Online Open Courses*). Les prestataires ont constaté une augmentation considérable des inscriptions aux cours par rapport à la même période en 2019. Le nombre de sessions sur les plateformes de MOOC a également augmenté en mars 2020 par rapport à février 2020 (voir tableau 1). Les apprenants potentiels recherchent des possibilités d'apprentissage supplémentaires à un prix raisonnable, de courte durée et faciles d'accès.

Tableau 1. Sessions (en millions) des plateformes de MOOC les plus populaires

Prestataire de MOOC	Sessions (en millions) ¹
Coursera	45 (+ 67 %)
edX	19,2 (+ 52 %)
FutureLearn	6,15 (+ 116 %)

Source : Class Central, 2020.

Ces dernières années ont également vu une **augmentation du nombre de politiques et d'initiatives en faveur des micro-certificats**. Le 30 septembre 2020, la Commission européenne a présenté sa vision pour la création d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025², et a annoncé des mesures concrètes déclinées en six axes. L'élaboration d'une approche européenne des micro-certificats fait partie intégrante du deuxième axe, à savoir l'inclusion et l'égalité des genres.

¹ Nombre de sessions au cours du mois de mars 2020 et évolution en pourcentage par rapport à février 2020.

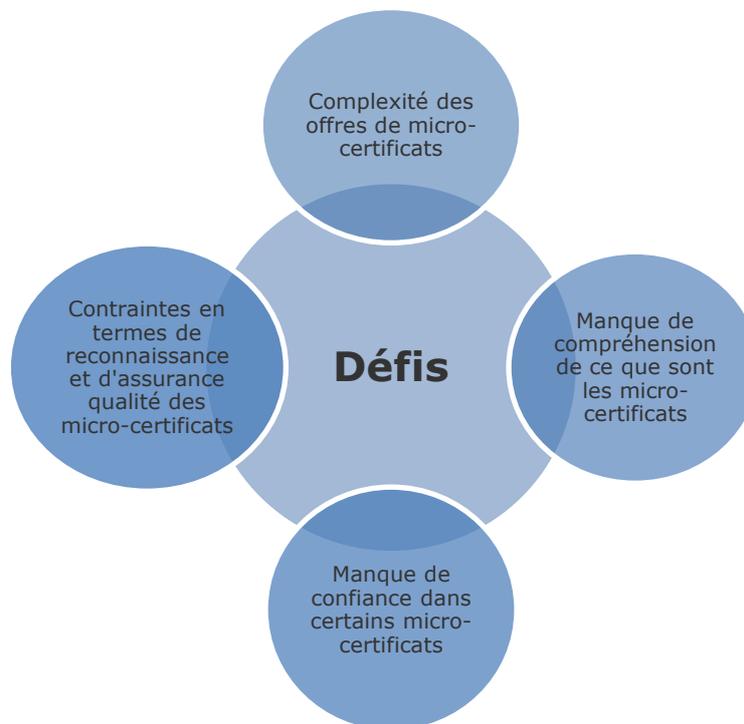
² Dans une nouvelle communication sur l'espace européen de l'éducation, la Commission propose de nouvelles initiatives, davantage d'investissements et une coopération renforcée des États membres pour aider les Européens de tous âges à bénéficier de la richesse de l'offre d'enseignement et de formation de l'UE. Pour plus d'informations : https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/document-library-docs/eea-communication-sept2020_en.pdf

« La Commission va travailler à l'élaboration d'une approche européenne des micro-certificats, afin de contribuer à étendre les possibilités d'apprentissage et à renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle dans l'apprentissage tout au long de la vie, en offrant des possibilités d'apprentissage plus flexibles et modulaires. (...) Le besoin de parcours d'apprentissage plus flexibles et plus inclusifs s'accroît à mesure que la population étudiante se diversifie et que les besoins d'apprentissage deviennent plus dynamiques (Commission européenne, 2020). »

Le 1^{er} juillet 2020, la Commission européenne a lancé la « nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe », qui place les compétences au cœur de l'agenda politique de l'UE. Cette stratégie consacre l'une de ses 12 actions phares à l'importance des micro-certificats. Dans le cadre du projet Erasmus+ MICROBOL, le Groupe de suivi de Bologne a chargé trois groupes de travail d'examiner les micro-certificats sous l'angle des engagements clés du processus de Bologne : (1) l'assurance qualité, (2) la reconnaissance et (3) les cadres de certification et le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). En conséquence, le projet examinera si et comment les outils existants de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) peuvent être utilisés ou adaptés pour être applicables aux micro-certificats. Autre développement important en relation avec les micro-certificats, l'annonce d'un cadre commun de micro-certificats (CMF, de l'anglais *Common Microcredential Framework*) par l'European MOOC Consortium, qui réunit les principales plateformes européennes de MOOC : FutureLearn, France Université Numérique (FUN), OpenupED, Miriadax et EduOpen.

Les micro-certificats sont utiles en tant que certifications autonomes, pour compléter ou enrichir les programmes diplômants pour une plus grande employabilité, et pour améliorer le niveau de l'apprentissage tout au long de la vie. Au-delà de ce consensus émergent, des défis subsistent quant à l'accroissement de l'utilisation des micro-certificats (voir ci-dessous).

Figure 1. Défis à relever pour accroître l'utilisation des micro-certificats



Aucun des obstacles mentionnés ci-dessus n'est insurmontable, et ils peuvent tous être franchis si les enseignants et les décideurs politiques européens adoptent une approche cohérente et constante des micro-certificats.

Dans ce contexte, **l'objectif principal de ce rapport est de fournir une analyse de fond qui informera la Commission européenne concernant l'élaboration, la délivrance et la reconnaissance des micro-certificats.** Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une consultation et d'une analyse plus larges en vue d'une approche européenne des micro-certificats. Le rapport se concentre sur le secteur de l'enseignement supérieur, mais le cas échéant, il s'étend également à d'autres secteurs.

Ce rapport vise à répondre aux principales questions de recherche suivantes :

- Si les décideurs politiques de l'UE créent une approche européenne régissant et harmonisant l'utilisation des micro-certificats, quels aspects devraient relever de cette approche et pourquoi ? Une approche au niveau de l'UE est-elle nécessaire ?
- Quels pourraient être les avantages d'une offre croissante de micro-certificats ?
- Quelles pratiques notables existent en matière de mise en œuvre ou de gouvernance de la mise en œuvre des micro-certificats ?
- Quels sont les principaux obstacles à la délivrance de micro-certificats dans l'enseignement supérieur et par d'autres prestataires de services éducatifs ?

Des micro-certificats pour soutenir les nouveaux parcours d'apprentissage

Pour atteindre l'objectif de soutenir de nouveaux parcours d'apprentissage et pour répondre aux principales questions de recherche, le rapport **passé en revue la littérature récente** qui analyse la délivrance, la reconnaissance et l'impact des micro-certificats. Puis, il **dresse la carte des pratiques notables** en matière de micro-

certificats. Cette cartographie a permis d'identifier un catalogue de bonnes pratiques, dont les plus intéressantes sont présentées dans des encadrés tout au long du rapport. Nous pensons que ces exemples concrets de pratiques appliquées avec succès par des établissements d'enseignement supérieur ainsi que par d'autres prestataires de services éducatifs, des entreprises et des organisations publiques, permettront aux parties prenantes de dépasser les idées théoriques abstraites et encourageront une plus large adoption des micro-certificats. Le rapport **fournit ensuite trois études de cas** qui analysent les pratiques notables récentes en matière d'élaboration, de délivrance ou de reconnaissance de formations de courte durée et de micro-certificats. Le rapport se penche sur les cas suivants :

- Des solutions numériques pour valider les micro-certificats et leur fournir une représentation visuelle en ligne, à l'exemple des « **edubadges** ». Ce projet est mené par l'organisation SURF aux Pays-Bas.
- L'inclusion de micro-certificats dans le **cadre néo-zélandais de qualifications**.
- **Des solutions de micro-certification mises en œuvre dans le cadre de l'initiative Erasmus+ « Universités européennes »³** : le Consortium européen d'universités innovantes (ECIU, de l'anglais *European Consortium of Innovative Universities*) et l'Alliance des jeunes universités pour l'avenir de l'Europe (YUFE, de l'anglais *Young Universities for the Future of Europe*).

Enfin, le rapport **présente un cadre analytique** afin de déterminer dans quels contextes une approche européenne des micro-certificats pourrait être bénéfique, en fonction des rôles et objectifs possibles des micro-certificats dans l'enseignement supérieur. Le cadre présente **trois scénarios pour l'utilisation des micro-certificats**, qui se distinguent par le contexte dans lequel la reconnaissance d'un micro-certificat est déterminée : (1) au sein d'un même système social (par exemple, le système éducatif) ; (2) au sein de deux systèmes sociaux (par exemple, l'enseignement et le marché du travail) ; (3) au sein de systèmes multiples avec un niveau élevé de perméabilité, facilitant ainsi un apprentissage tout au long de la vie véritablement reconnu.

Encadré 1. Scénarios relatifs à l'utilisation des micro-certificats dans l'enseignement supérieur

Scénario 1 : Reconnaissance au sein d'un même système social

La reconnaissance parmi les établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe a constitué une ligne d'action claire du processus de Bologne. En principe, l'ECTS, un système commun d'échange de crédits, facilite sa mise en œuvre. L'enseignement supérieur tend à être organisé de manière similaire dans toute l'Europe, c'est-à-dire par semestre universitaire, et tous les établissements d'enseignement supérieur sont soumis à des procédures externes d'assurance qualité. Le cas de la reconnaissance des acquis antérieurs, c'est-à-dire lorsqu'un apprenant a acquis des connaissances et des compétences avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur actuel, s'avère plus complexe. La reconnaissance des acquis antérieurs vise à offrir aux apprenants des voies d'accès alternatives à l'enseignement supérieur si, par exemple, ils n'ont pas réussi l'examen d'entrée standard ou s'ils souhaitent faire reconnaître des acquis antérieurs dans le cadre de leur nouveau programme d'études.

³ L'objectif de l'initiative « Universités européennes » est de réunir une nouvelle génération d'Européens créatifs capables de coopérer dans différentes langues, au-delà des frontières et des disciplines, afin de relever les défis sociétaux de l'Europe et de combler les pénuries de compétences auxquelles elle est confrontée. Pour plus d'informations : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area/european-universities-initiative_fr

Scénario 2 : Reconnaissance au sein de deux systèmes sociaux

Il est essentiel que le marché du travail soit en mesure de reconnaître les acquis d'un apprenant de l'enseignement supérieur. Toutefois, ces deux systèmes utilisent généralement des formes différentes pour décrire les qualifications d'un individu. Dans le passé, l'enseignement supérieur a documenté l'acquisition d'un niveau global de compétences et de connaissances. Les critiques des employeurs concernant le manque d'informations détaillées ont conduit à l'introduction du supplément au diplôme, qui est largement utilisé dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Les micro-certificats peuvent également être utilisés pour fournir des informations détaillées décrivant les compétences et les connaissances acquises par un apprenant. Afin qu'ils soient compris et reconnus à la fois par les prestataires de services éducatifs et par le marché du travail, ils doivent être formulés dans un langage commun et utiliser des normes communes. L'idée qui sous-tend l'ESCO⁴ et le développement du nouvel Europass est de formuler un tel langage commun.

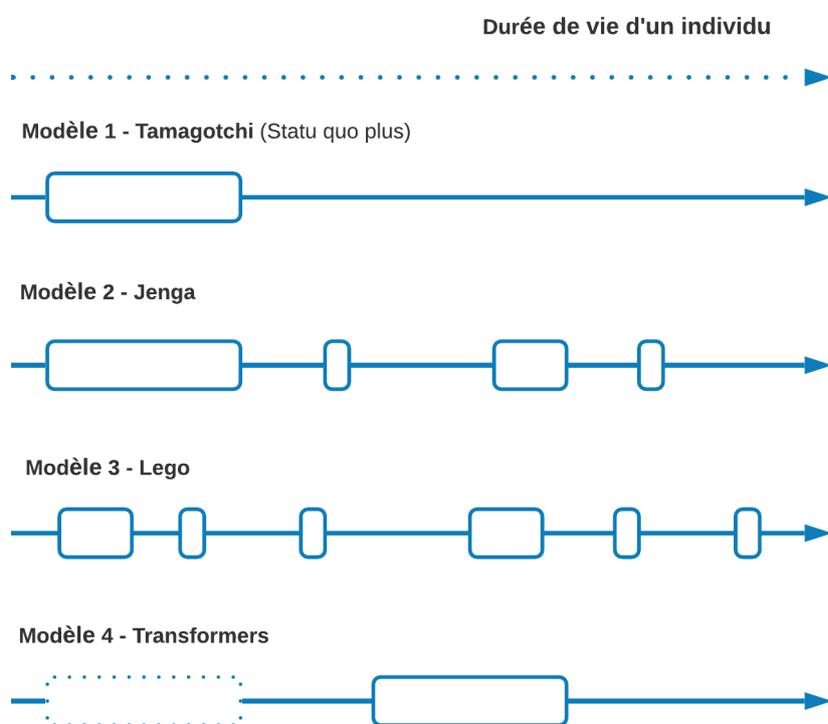
Scénario 3 : Reconnaissance au sein de tous les systèmes sociaux

Le scénario 3 permettra aux apprenants de suivre des parcours plus flexibles, conjuguant les activités du marché du travail, les devoirs familiaux et civiques, ainsi que l'apprentissage acquis auprès de divers prestataires. Ce scénario impose des exigences élevées à l'écosystème créé autour des micro-certificats, car il ne peut réellement fonctionner qu'avec un faible niveau de friction quant à la reconnaissance et la communication des micro-certificats entre chacun des systèmes sociaux. Il est peu probable que ceci puisse être réalisé par une simple combinaison de normes, d'appariement technique et de solutions basées sur l'IA, car la reconnaissance est un processus social qui dépend fortement de l'existence de systèmes de confiance. La mise en place de ce scénario nécessiterait une évolution de la culture de reconnaissance des aptitudes et des compétences vers ce que l'on appelle la « reconnaissance ouverte », c'est-à-dire la reconnaissance de tous les résultats et réalisations de l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines.

La probabilité relative des scénarios présentés ci-dessus dépend du futur paysage de l'enseignement supérieur. Ce paysage est déterminé par le parcours d'apprentissage d'un individu tout au long de sa vie. La vie privée et professionnelle n'est plus linéaire, elle est devenue complexe et multi-étape. Les établissements d'enseignement supérieur doivent donc proposer différents parcours d'apprentissage qui soient utiles aux apprenants tout au long de leur vie. Le **cadre analytique présente quatre modèles de parcours d'apprentissage pour l'enseignement supérieur** : (1) Tamagotchi ; (2) Jenga ; (3) Lego ; et (4) Transformers (voir figure et encadré ci-dessous).

⁴ La classification ESCO recense et catégorise les aptitudes, les compétences, les certifications et les professions pertinentes pour le marché du travail, l'enseignement et la formation au sein de l'UE.

Figure 2. Quatre modèles de parcours d'apprentissage pour l'enseignement supérieur



Encadré 2. Parcours d'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Modèle 1 : Tamagotchi

L'apprenant a généralement terminé ses études secondaires et progresse vers l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans un établissement et étudie de manière relativement intensive pendant une période de 3 à 5 ans, ce qui lui permet de terminer le programme d'enseignement supérieur auquel il s'est inscrit. L'essentiel de l'apprentissage individuel à l'issue de ce premier bloc est informel et non formel, et n'est pas directement lié au premier programme d'études.

Modèle 2 : Jenga

L'apprenant a généralement terminé ses études secondaires et progresse vers l'enseignement supérieur. Il étudie de manière relativement intensive pendant une période de 3 ans ou moins dans un établissement d'enseignement supérieur. Tout au long de sa vie, cet apprenant « enrichit » ses connaissances par le biais de programmes d'apprentissage de courte durée, pouvant déboucher sur des micro-certificats (qui peuvent être obtenus en ligne ou sur site). Ensemble, ces activités constituent un programme d'études complet qui équilibre, d'une part, les connaissances fondamentales et transversales et, d'autre part, les compétences nécessaires à l'amélioration des compétences et à l'acquisition de compétences transversales, en fonction du parcours professionnel choisi par l'apprenant.

Modèle 3 : Lego

L'apprenant est très motivé et autonome, et souhaite élaborer lui-même son propre programme d'études complet en profitant des offres disponibles et en obtenant des certificats auprès de différents prestataires de services éducatifs (en ligne et sur site).

L'apprenant peut également choisir d'obtenir des certificats supplémentaires pour changer de carrière ou améliorer ses compétences dans son parcours professionnel.

Modèle 4 : Transformers

L'apprenant marque une longue pause entre sa période de scolarisation et de formation initiale (enseignement supérieur compris) et une nouvelle période d'apprentissage. L'apprenant retourne dans l'enseignement supérieur soit pour acquérir de nouvelles connaissances et compétences de base, soit pour augmenter le niveau de son enseignement formel. Il étudie de manière relativement intensive pendant une période de 3 à 5 ans pour terminer ce programme d'enseignement supérieur, dans l'espoir de retourner sur le marché du travail ou de le réintégrer.

Cinq considérations politiques

Notre étude suggère que le succès de l'approche européenne en matière de micro-certificats dépendra largement de la portée des impacts clés suivants :

- **Confiance** accrue dans les certificats alternatifs au sein de tous les systèmes sociaux : enseignement et formation, marché du travail et société.
- Plus grande **transparence** des résultats d'apprentissage obtenus par le biais de formations de courte durée.
- Encouragement plutôt qu'entrave de **l'innovation en matière d'enseignement** grâce à une approche commune.
- **Flexibilité** permettant à tous les apprenants de choisir et d'accéder aux parcours d'apprentissage les mieux adaptés à leurs besoins.

Les principales conclusions de l'étude, présentées ci-dessous, pourraient servir d'inspiration à la Commission européenne dans l'élaboration d'une approche européenne des micro-certificats.

1. Une approche européenne des micro-certificats devrait définir les éléments d'information essentiels que tout micro-certificat doit fournir.

La cartographie des micro-certificats actuellement disponibles a révélé que ceux-ci partagent plusieurs caractéristiques communes :

- Durée limitée des activités d'apprentissage menant à un micro-certificat : dans l'enseignement supérieur, ces activités sont généralement plus importantes qu'un seul cours, mais moins qu'un diplôme complet.
- Pertinence par rapport au marché du travail : l'accent est mis sur la transmission de connaissances, d'aptitudes et de compétences spécifiques qui sont utiles sur le marché du travail.
- Meilleur accès à l'acquisition de compétences : l'accent est mis sur les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, à un prix raisonnable, de courte durée et faciles d'accès.

Pour ce qui est des autres caractéristiques, les micro-certificats et les activités d'apprentissage associées affichent des divergences importantes. Une approche européenne des micro-certificats bénéficierait d'une liste d'éléments d'information essentiels à fournir par tous les micro-certificats opérant dans le cadre européen. Le fait de disposer d'éléments d'information facilement accessibles, informatifs et comparables créera une plus grande confiance et une plus grande transparence vis-à-vis des micro-certificats parmi les employeurs, les agences d'assurance qualité, les organismes de

reconnaissance des qualifications, les établissements d'enseignement supérieur, les apprenants et les autres prestataires (par exemple, les institutions privées, les prestataires d'enseignement et de formation techniques et professionnels, les entreprises, les agences gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les bibliothèques et les musées). L'étude identifie les éléments suivants comme une liste d'informations essentielles à fournir par les micro-certificats opérant dans le cadre d'une approche européenne :

- **Intitulé** du micro-certificat, signalant précisément les résultats de l'apprentissage.
- **Prestataire** du cours.
- **Date** d'obtention du micro-certificat.
- **Description** du contenu du cours et de son objectif.
- **Résultats de l'apprentissage** : ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser sur la base de l'apprentissage évalué.
- **Mode de participation de l'apprenant** : en ligne, sur site, ou à la fois en ligne et sur site.
- **Crédits** : nombre de crédits fournis, le cas échéant.
- **Période** au cours de laquelle l'apprentissage a eu lieu.
- **Éventuels pré requis** nécessaires pour suivre le cours.
- **Ressources d'apprentissage** pertinentes pour le certificat.
- **Type d'évaluation**, application d'une compétence, portfolio, etc.
- **Supervision et vérification d'identité** : non supervisé sans vérification d'identité, supervisé sans vérification d'identité, supervisé en ligne ou sur site avec vérification d'identité.
- **Assurance qualité** : organisme qui assure la qualité du cours.
- **Résultat obtenu par l'apprenant** : admission à un programme diplômant, crédit pour un programme diplômant, certification ou badge numérique obtenu, nombre de crédits.
- **Intégration / options de cumul** : cours autonome, indépendant / intégré, cumulable pour un autre certificat.

2. Afin de permettre l'innovation et la flexibilité en matière d'enseignement, une approche européenne ne devrait pas prescrire ou standardiser les éléments d'information essentiels de manière trop restrictive.

Il peut être tentant de définir les éléments d'information essentiels de manière à ce que seuls certains types de micro-certificats soient considérés conformes à l'approche européenne. À première vue, il peut sembler approprié de dire que les activités d'apprentissage menant à des micro-certificats devraient, par exemple, comprendre pas moins de trois et pas plus de 10 ECTS, et qu'elles doivent faire l'objet d'une assurance qualité. Cependant, notre rapport révèle que de telles limites peuvent entraver l'innovation et la flexibilité en matière d'enseignement, et qu'il est difficile de justifier l'établissement d'exigences aussi spécifiques. Nous suggérons donc d'établir une liste d'éléments essentiels sans préciser les valeurs particulières de ces éléments. Ceci garantirait à la fois la confiance et la transparence vis-à-vis des micro-certificats, sans entraver l'innovation et la flexibilité en matière d'enseignement. Une telle approche permettrait également aux États membres de développer leurs propres approches locales au sein d'un cadre définitionnel et terminologique commun.

3. Travailler à une solution numérique européenne pour stocker les micro-certificats.

Le manque de solutions numériques pour la validation, la reconnaissance et le stockage des micro-certificats reste un obstacle à leur adoption à grande échelle. Alors que les solutions numériques ont déjà pris de l'ampleur en tant qu'outils d'apprentissage en ligne et qu'il existe des moyens fiables d'organiser l'offre, les solutions numériques pour le stockage des micro-certificats (relevés de notes, blockchain, vérification de l'apprenant et adéquation des compétences pour le recrutement) sont prometteuses, mais encore naissantes.

La création d'une solution numérique européenne pour le stockage des micro-certificats serait un pas important vers la mise en œuvre pratique d'une approche européenne des micro-certificats. Une solution numérique européenne sécurisée et flexible pour le stockage des micro-certificats contribuerait de manière significative à leur transparence et augmenterait la confiance en eux. Les initiatives actuelles de l'UE, telles que la carte d'étudiant européenne⁵, l'Europass⁶ et la classification ESCO⁷, pourraient être réunies pour mettre en place une telle solution numérique, qui pourrait devenir la norme dans toute l'Europe. Il est également important de veiller à ce que toute solution numérique européenne de stockage des micro-certificats soit :

- basée sur des technologies sécurisées qui authentifient l'identité de l'apprenant et protègent la certification contre les abus ou les altérations.
- facile à partager via différentes plateformes (par exemple les médias sociaux, le courrier électronique, les blogs, etc.).
- développée de telle sorte que les établissements d'enseignement supérieur européens puissent facilement l'intégrer dans leurs propres infrastructures institutionnelles.

4. Les critères et mesures existants en matière d'assurance qualité doivent être renouvelés et complétés afin d'être adaptés aux micro-certificats.

L'établissement de l'assurance qualité comme élément clé de l'enseignement supérieur est l'un des succès du processus de Bologne. Il existe un consensus sur le fait que l'assurance qualité est nécessaire pour garantir la responsabilité, soutenir l'amélioration et inspirer confiance dans les cours et les modules. De manière générale, les normes et les éléments clés existants pour la reconnaissance formelle et l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur peuvent et devraient être applicables à toute nouvelle forme d'apprentissage, de certification et de délivrance de titres.

Idéalement, l'assurance qualité des procédures de reconnaissance dans l'offre d'enseignement supérieur devrait être réalisée à la fois en interne et en externe, afin de garantir sa conformité aux normes européennes (Nuffic, 2019). Toutefois, dans certains cas, les procédures d'assurance qualité et les cadres réglementaires n'ont pas encore été adaptés pour faciliter et contrôler l'offre numérique ou les micro-certificats émergents. Les critères et mesures existants utilisés pour l'assurance qualité doivent être renouvelés et complétés en conséquence, afin de prendre en compte de manière

⁵ L'initiative relative à la carte d'étudiant européenne développera un « guichet unique » en ligne via l'application mobile Erasmus+, permettant aux étudiants de gérer toutes les démarches administratives relatives à leur période de mobilité - avant, pendant et après leur séjour. Pour plus d'informations : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

⁶ Europass fournit un ensemble d'outils et d'informations en ligne pour gérer l'apprentissage et la vie professionnelle. Pour plus d'informations : <https://europa.eu/europass/fr>

⁷ Pour plus d'informations : <https://ec.europa.eu/esco/portal/home>

appropriée la numérisation de l'enseignement et de l'apprentissage, et garantir la sécurité et la transparence pour tous les groupes d'apprenants. En résumé : tous les micro-certificats porteurs de crédits et cumulables doivent être alignés sur un processus d'assurance qualité standardisé et accepté.

5. Chercher des possibilités de mettre en contact les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs afin qu'ils puissent trouver les meilleurs moyens de concevoir et de délivrer des micro-certificats.

Nous avons constaté que les micro-certificats actuellement délivrés présentent davantage de caractéristiques divergentes que de caractéristiques similaires. Les deux principales caractéristiques communes à la grande majorité des micro-certificats sont leur utilisation dans des apprentissages assez courts et leur pertinence pour le marché du travail. Cette dernière caractéristique indique que l'engagement entre établissements d'enseignement supérieur et employeurs est crucial pour garantir la valeur des micro-certificats sur le marché du travail. Actuellement, les employeurs semblent être quelque peu laissés de côté dans les discussions relatives à l'élaboration d'une approche européenne des micro-certificats. La Commission européenne, les gouvernements nationaux et les autres acteurs clés devraient chercher des moyens d'intégrer la perspective des employeurs – par exemple, en organisant des discussions avec les principales associations d'employeurs telles qu'EUROCHAMBRES, SMEunited et Business Europe ; en sollicitant l'avis du Comité économique et social européen ; et éventuellement en soutenant les projets Erasmus+ qui réunissent établissements d'enseignement supérieur et employeurs.

(Cette page a été laissée vierge intentionnellement)

Trouver des informations sur l'UE

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site Europa à l'adresse suivante : https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications européennes gratuites et payantes sur : <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (voir https://europa.eu/european-union/contact_fr).

